



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **91402955.8**

(51) Int. Cl.⁵ : **G09F 23/00, G09F 23/10**

(22) Date de dépôt : **05.11.91**

(30) Priorité : **05.11.90 FR 9013678**

(43) Date de publication de la demande :
13.05.92 Bulletin 92/20

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IT LI LU NL SE

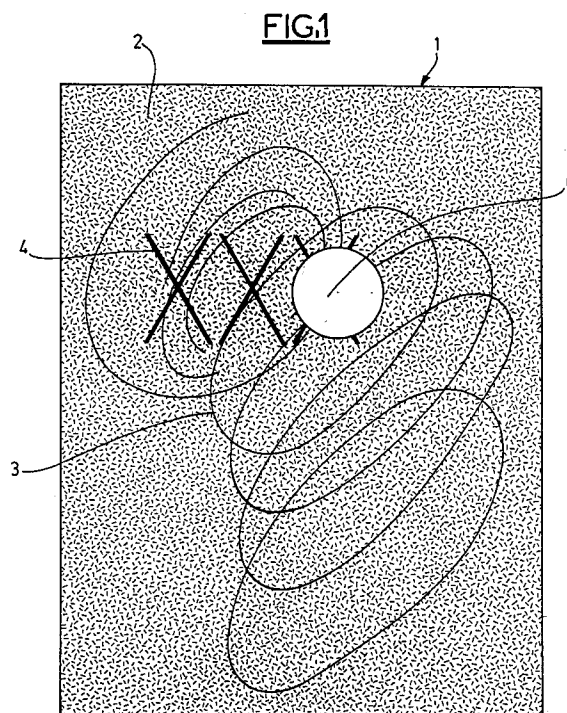
(71) Demandeur : **SOVEDI FRANCE**
36, rue de Picpus
F-75012 Paris (FR)

(72) Inventeur : **Bourland, Jean**
36, rue de Picpus
F-75012 Paris (FR)

(74) Mandataire : **Casalonga, Axel et al**
BUREAU D.A. CASALONGA - JOSSE
Morassistrasse 8
W-8000 München 5 (DE)

(54) **Assemblage de feuillets, notamment à usage publicitaire.**

(57) Assemblage de feuillets notamment à usage publicitaire, les feuillets présentant des inscriptions et/ou des graphismes ou photographies, caractérisé par le fait qu'une réserve (5) est pratiquée sur un premier feuillet 1 à un endroit déterminé dudit feuillet, la réserve ne présentant pas les inscriptions et/ou graphismes ou photographies entourant ladite réserve et qu'un deuxième feuillet (6) comporte, à un endroit déterminé, une plage 7 ayant les dimensions et la forme de la réserve précitée et présentant les inscriptions et/ou graphismes ou photographies extraits du premier feuillet.



La présente invention a pour objet un assemblage de feuillets pouvant être utilisé en particulier dans la publicité et de nature à exercer sur les lecteurs ou les consommateurs un effet de surprise associé à une mémorisation plus facile d'inscriptions ou de graphismes, en particulier publicitaires apparaissant sur l'un ou l'autre des feuillets.

On connaît déjà par le brevet français 1 501 897 (Lafage) un document publicitaire comprenant deux feuillets assemblés l'un à l'autre. Les deux feuillets dont l'un est opaque et le deuxième transparent sont uniquement destinés à être observés en superposition.

De la même manière dans le brevet belge 417 864 (Pordes) un premier feuillet est glissé à l'intérieur d'une poche transparente pour donner lors de la superposition des deux feuillets, une impression visuelle particulière.

La présente invention a au contraire pour but principal d'utiliser un effet de mémorisation visuel du consommateur qui est amené à observer successivement deux feuillets, notamment publicitaires qui sont disposés soit côté à côté, soit de préférence éloignés l'un de l'autre dans l'espace ou dans le temps.

L'assemblage de feuillets notamment à usage publicitaire selon l'invention comprend un premier feuillet présentant des inscriptions et/ou des graphismes ou des photographies et une réserve pratiquée à un endroit déterminé dudit feuillet. La réserve, qui s'apparente à une découpe du premier feuillet, ne présente pas les inscriptions et/ou les graphismes ou les photographies qui entourent ladite réserve et qui subsistent sur le premier feuillet. Un deuxième feuillet comporte également à un endroit déterminé une plage ayant les dimensions et la forme de la réserve précitée et présentant les inscriptions et/ou les graphismes ou les photographies extraits du premier feuillet. Selon l'invention, le deuxième feuillet présente des inscriptions et/ou des graphismes ou des photographies, différents de ceux du premier feuillet et la réserve du premier feuillet présente des inscriptions et/ou des graphismes ou des photographies extraits du deuxième feuillet.

De cette manière, le consommateur ou le lecteur a l'impression, en observant successivement les deux feuillets, que l'on a pratiqué la découpe de la réserve du premier feuillet et qu'on l'a recollée sur le deuxième feuillet.

Les deux feuillets peuvent être placés côté à côté ou au contraire, de préférence, éloignés l'un de l'autre dans l'espace ou dans le temps. Dans ce dernier cas par exemple le premier feuillet sera constitué par une affiche publicitaire apparaissant à un moment donné et le deuxième feuillet sera constitué par une autre affiche publicitaire apparaissant ultérieurement ou dans un lieu quelque peu éloigné de celui où la première affiche a été apposée.

Les feuillets ainsi disposés peuvent être assem-

blés sous forme d'une brochure ou utilisés dans un journal ou un périodique.

Ils peuvent également être conçus sous la forme d'affiches ou encore, dans une extension de l'invention, sous la forme d'images cinématographiques ou pouvant être diffusées sur un écran de télévision.

Le premier feuillet peut avantageusement comporter la représentation de la marque d'un produit, l'invention permettant alors la réalisation d'une sorte de jeu par lequel le consommateur est amené à deviner la marque en observant la plage découpée correspondant à la réserve, placée sur le deuxième feuillet.

De la même manière, un rappel évocateur du produit désigné par la marque représentée sur le premier feuillet peut être avantageusement prévu sur le deuxième feuillet de façon que ce rappel apparaisse dans la réserve, analogue à une découpe, pratiquée dans le premier feuillet.

Dans un mode de réalisation avantageux, la plage du deuxième feuillet ayant les dimensions et la forme de la réserve du premier feuillet est placée, sur le deuxième feuillet dans une position ne correspondant pas à celle de la réserve sur le premier feuillet.

L'invention sera mieux comprise à l'étude de la description détaillée d'un mode de réalisation pris à titre d'exemple nullement limitatif et illustré par les dessins annexés sur lesquels :

la figure 1 représente un premier feuillet selon l'invention et

la figure 2 représente un deuxième feuillet selon l'invention.

Tel qu'il est illustré sur la figure 1 le premier feuillet 1 comporte un fond tramé 2, un graphisme 3 et une inscription 4 qui peut par exemple être la représentation d'une marque déposée pour un produit déterminé. Une réserve 5 qui présente ici, dans l'exemple illustré, une forme circulaire, est pratiquée à un endroit déterminé du feuillet 1, de préférence à un endroit qui comporte une partie de la représentation de la marque constituée par l'inscription 4. Dans la réserve 5, on a supprimé toute inscription et tout graphisme de sorte que la réserve apparaît en blanc sur la figure 1.

Le deuxième feuillet visible sur la figure 2, référencé 6, présente quant à lui, à titre d'exemple simplifié, un fond totalement dénué de toute inscription et tout graphisme. Bien entendu dans la pratique le feuillet 6 comporterait également des inscriptions et des graphismes différents de ceux du premier feuillet 1. A un endroit déterminé on a cependant reproduit une plage 7 qui présente la même forme circulaire que la réserve 5 et les mêmes dimensions que cette dernière mais est placée à un endroit (en bas à gauche) qui ne correspond pas à celui de la réserve 5 (en haut à droite). Dans la plage 7 se trouvent reproduits le fond tramé 2, une partie du graphisme 3 et de l'inscription 4. Ces parties correspondent très exactement à celles

qui auraient pu se trouver dans la découpe constituée par la réserve 5 du feuillet 1. La disposition du fond, du graphisme 3 et des portions d'inscription 4 dans la plage 7 est telle que si la plage 7 était découpée du deuxième feuillet 6 et placée sur la réserve 5, le fond 2, le graphisme 3 et l'inscription 4 du feuillet 1 se trouveraient complétés.

L'apparition sur le feuillet 6 de la plage 7 permet de créer un effet de surprise pour le consommateur qui cherche à deviner la nature de l'inscription 4 ou du graphisme 3 dont il n'aperçoit qu'une petite portion dans la plage 7. L'observation du premier feuillet 1 lui permet de rétablir les informations manquantes.

Dans d'autres modes de réalisation, on comprendra qu'il soit approprié de prévoir sur le deuxième feuillet 6 d'autres informations telles que graphismes, photographies ou autres dont une partie se trouve occultée par la plage 7. Cette partie peut avantageusement se retrouver très exactement dans la réserve 5 du feuillet 1 créant ainsi sur ledit feuillet 1 et en superposition au graphisme 3 et à l'inscription 4 un rappel du graphisme ou de la photographie se trouvant sur le deuxième feuillet 6.

Bien que la forme circulaire ait été adoptée pour la réserve 5 et la plage 7 dans l'exemple illustré, on comprendra que toute forme puisse être utilisée dans le cadre de la présente invention. Dans le cas où la forme de la réserve du premier feuillet 1 n'est pas symétrique, la disposition de la plage correspondante 7 du deuxième feuillet sera choisie identique à celle de la réserve 5 de façon à favoriser pour le consommateur ou l'observateur successif des deux feuillets la mémorisation et la reconnaissance de la forme et de la disposition de la réserve.

L'invention permet, notamment lors d'une campagne publicitaire, d'installer un jeu entre la marque déposée d'un produit et le consommateur. Ce jeu est de nature à établir une complicité qui peut être renouvelée à chacune des annonces dans la mesure où le premier feuillet conserve la marque du produit tandis que le deuxième feuillet comporte des graphismes ou des photographies chaque fois différents, la réserve pouvant en outre présenter des formes différentes et/ou être placée à des endroits différents du premier feuillet. L'association du premier feuillet comportant la représentation d'une marque à un deuxième feuillet présentant avantageusement un graphisme ou une photographie permet aux publicitaires d'évoquer les valeurs qu'ils souhaitent faire associer à la consommation du produit marqué renforçant ainsi l'attrait du produit.

Revendications

1. Assemblage de feuillets notamment à usage publicitaire comprenant un premier feuillet présentant des inscriptions et/ou des graphismes ou

photographies, et une réserve (5) pratiquée à un endroit déterminé dudit feuillet, la réserve ne présentant pas les inscriptions et/ou graphismes ou photographies entourant ladite réserve et un deuxième feuillet (6) comportant, à un endroit déterminé, une plage (7) ayant les dimensions et la forme de la réserve précitée et présentant les inscriptions et/ou graphismes ou photographies extraits du premier feuillet, caractérisé par le fait que le deuxième feuillet (6) présente des inscriptions et/ou graphismes ou photographies différents de ceux du premier feuillet, la réserve (5) du premier feuillet (1) présentant des inscriptions et/ou graphismes ou photographies extraits du deuxième feuillet (6).

2. Assemblage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les deux feuillets (1, 6) sont placés côte à côte.
3. Assemblage selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les deux feuillets (1, 6) sont éloignés l'un de l'autre.
4. Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que la plage (7) du deuxième feuillet ayant les dimensions et la forme de la réserve (5) du premier feuillet est placée, sur le deuxième feuillet dans une position ne correspondant pas à celle de la réserve sur le premier feuillet.

FIG.1

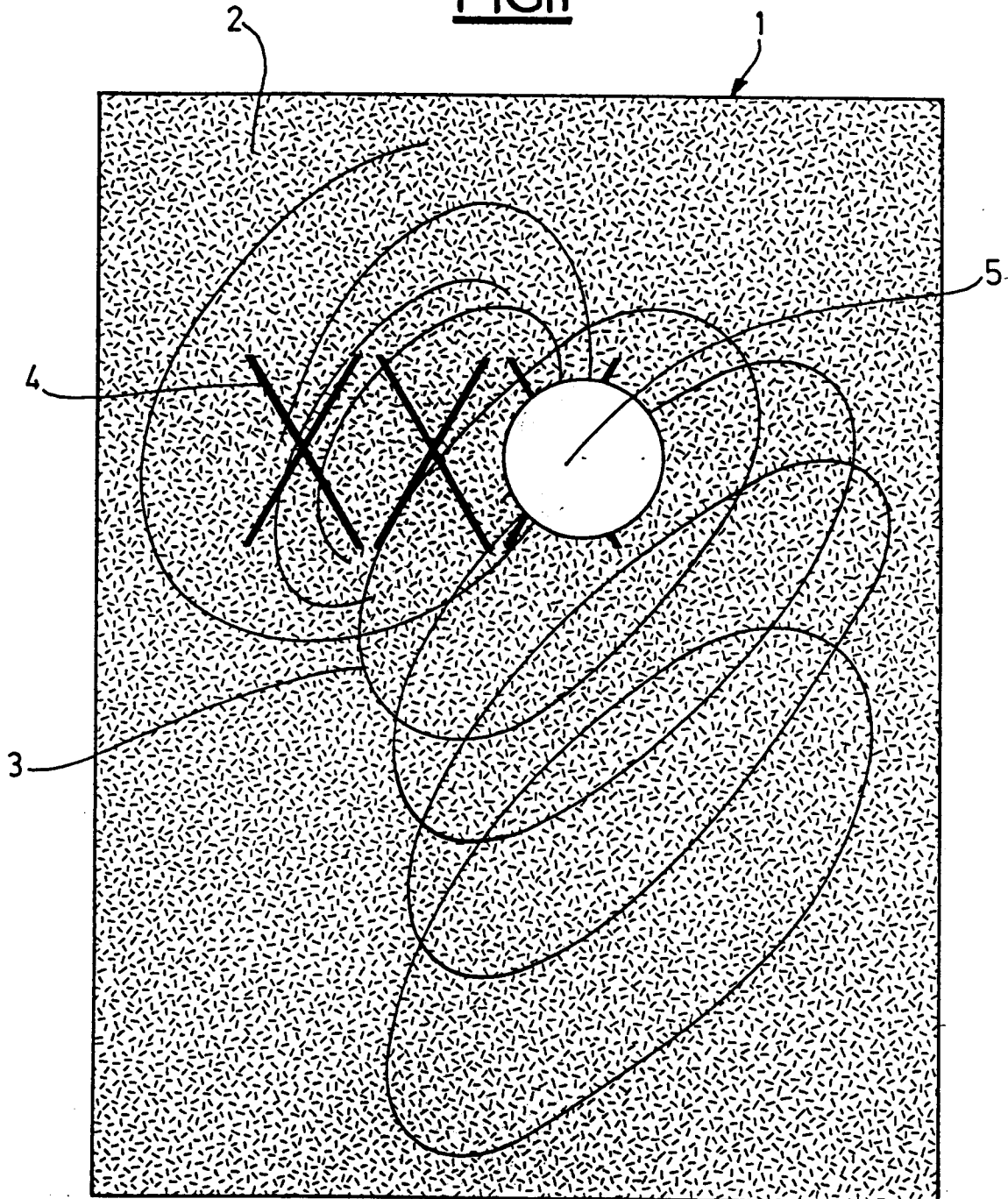
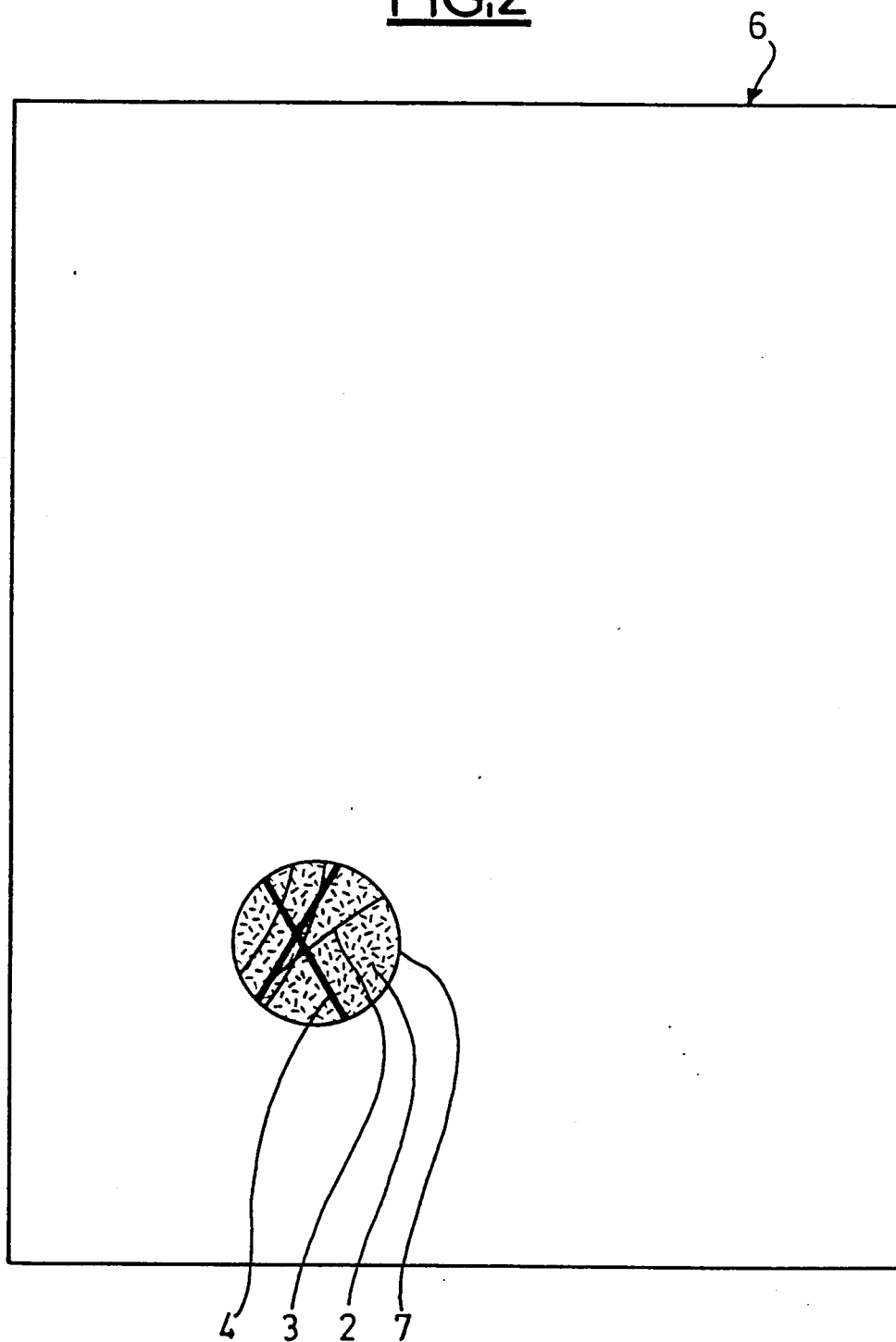


FIG.2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 91 40 2955

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
D,X	FR-A-1 501 897 (P. LAFAGE) * en entier *	1-3	G09F23/00 G09F23/10
D,X	BE-A-417 864 (O. PORDES) * en entier *	1-3	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			G09F B42D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 05 FEVRIER 1992	Examineur GALLO G. G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.92 (P0402)